DECLARATION DE PERFORMANCE

[no. 0010_MiXem Basic_2015-01-01]

01	Code d'identification unique du produit type :	**EN 998-1 – KNAUF MiXem Basic**
02	Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11§4 :	**KNAUF MiXem Basic**
03	Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :	**Mortier d'enduit intérieur et extérieur d'usage courant GP**
04	Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11§5 :	
	N. & B. Knauf et Cie s.c.s./e.c.v.	
	Rue du Parc Industriel 1, B-4480 Engis, Belgique	
	Tel.: +32 4 273 83 11 \| Fax : +32 4 273 83 30 \| www.knauf.be \| info@knauf.be	
06	Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :	**système 4**
07	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :	**Non concerné — contienne moins de 1 % en masse ou en volume de matières organiques. Essais de type initiaux du produit et contrôle de la production en usine par le fabricant.**

09 Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	A1	EN 998-1: 2010-09
Granulométrie	1,0 mm	EN 998-1: 2010-09
Classe de résistance à la compression	CS II	EN 998-1: 2010-09
Absorption d'eau	W 2	EN 998-1: 2010-09
Adhérence à l'issue	≥ 0,08 N/mm² - FP: A, B ou C	EN 998-1: 2010-09
Coefficient de diffusion de la vapeur	μ ≤ 25	EN 998-1: 2010-09
Conductivité thermique ($\lambda_{10, dry}$)	≤ 0,82 W/(m·K) pour P = 50% ≤ 0,89 W/(m·K) pour P = 90%	EN 998-1: 2010-09
Durabilité	N/A	EN 998-1: 2010-09
Substances dangereuses	N/A	EN 998-1: 2010-09

	Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :	**N/A**
10	Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.	
	La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.	

Signé pour le fabricant en son nom par :

Patrick RENARD
Directeur général Knauf Belgique

Engis, 01.01.2015

